

# RÉVISIONS D'AFFECTATIONS, FAIRE VIVRE LE PARITARISME.

Les demandes de révision d'affectation après les résultats du mouvement intra se font dans la dernière semaine de juin. Nous sommes en réunion avec le Rectorat au début du mois de juillet pour échanger à ce sujet. Les révisions d'affectation concernent les collègues qui ont participé au mouvement intra et dont le résultat n'est pas satisfaisant. Quand elles sont accordées les révisions sont à titre provisoire et les collègues restent titulaires de leur poste obtenu au mouvement.

L'année dernière une centaine de collègues nous ont confié leur dossier de révision soit un tiers des demandes totales. Nous avons été réunis pendant une journée pour défendre les col-

lègues qui nous ont fait confiance. La répartition par disciplines est la suivante :

- Allemand : 3,
- Anglais : 8,
- Italien : 2,
- Espagnol : 7,
- Occitan : 1,
- Arts plastiques : 2,
- Documentation : 11,
- Éducation : 11,
- Musique : 2,
- EcoGestion : 1,
- Histoire-géographie : 5,
- Lettres modernes : 14,
- Lettres classiques : 4,
- Mathématiques : 16,
- Philosophie : 1,
- Sciences physiques : 8,
- SES : 1,
- SVT : 5.

Ces dernières années l'administration avait une position relativement souple et accordait les révisions possibles. Dorénavant, la position s'est durcie avec l'argument suivant : certaines révisions ont tendance « vider certains établissements » notamment dans le 47 et à remplir certains autres dans le sud de l'académie. Ainsi, il nous a été annoncé que les collègues arrivés par le mouvement inter n'auraient pas d'avis favorable pour les révisions. Au cours des débats la position s'est assouplie compte tenu des situations personnelles de certains collègues.

En effet le problème est bien là, les révisions sont nécessaires car le nombre de postes offerts au mouvement est insuffisant ce qui entraîne un nombre important de mauvaises affectations à l'issue du mouvement intra. Les demandes de révisions accordées concernent surtout des collègues qui font des demandes de priorités légales notamment le rapprochement de conjoint ou les dossiers handicap.

Ce mécanisme des révisions autrefois appelé "délégations rectorales" est un système essentiel et qui doit perdurer pour compenser les insuffisances du mouvement intra.

[Philippe Jeanjean](#)